

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141106-2014\_B418-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2014  
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B418**

**OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Modification de programmes d'opérations d'entrées de ville**

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

**Monsieur Robert DAGORNE** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_3\_01**

**BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014**

Rapporteur : Robert DAGORNE

**Politique publique : Aménagement du territoire**

**Thématique : Entrées de ville et voiries communautaires**

**Objet : Modification de programmes d'opérations d'Entrées de Ville.  
Décisions du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet, l'approbation de la modification du programme de l'opération d'entrée de ville de Peynier - RD908 Avenue de la Libération.

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de sa compétence facultative relative aux « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

Ainsi, les études de « projet » de l'entrée de ville de Peynier - RD908 Avenue de la Libération ont révélé la nécessité d'adapter les aménagements envisagés. En conséquence, l'emprise du projet, le programme de l'opération et l'enveloppe financière doivent être modifiés.

La présente délibération a pour objet l'approbation de la modification du programme d'entrée de ville de Peynier - RD908 Avenue de la Libération tel que détaillé ci-après.

### **Peynier - RD908 Avenue de la Libération / Estimation 1.764.000€ TTC**

#### **Rappel :**

L'aménagement envisagé se situe à l'Est de la commune de Peynier. Il s'étend sur environ 250 mètres sur la RD908, au niveau de l'intersection du chemin de la Leque, de l'avenue de la Vierge et de la RD908.

L'intervention programmée sur ce tronçon de route départementale a de multiples enjeux. Il s'agit de sécuriser le carrefour de l'avenue de la Vierge, du chemin de la Leque avec la RD908, de prendre en compte l'accroissement de l'urbanisation de la Commune et ses nouveaux usagers, ainsi que de requalifier une entrée de village en cours de mutation.

En conséquence, le programme du projet se définit comme suit :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD908, du chemin de la Leque et de l'avenue de la Vierge avec îlot central franchissable ;
- la modification des tracés des voiries et le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la création de cheminements piétons normalisés sur l'ensemble du projet ;
- l'intégration de pistes cyclables adaptées à la topographie du site ;
- le réaménagement sécurisé des arrêts de bus pleine voie ;
- la création de stationnements le long de la RD908 ;
- la requalification paysagère des espaces résiduels ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.

Le Bureau communautaire du 7 mars 2013 validait ce programme d'un montant estimatif de 834.000 € HT, soit 1.000.000 € TTC.

#### **Modifications apportées :**

Les études d'avant projet et de projet, réalisées en concertation avec les usagers et conjointement avec la Direction des routes du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et la Commune ont révélé la nécessité de modifier substantiellement l'aménagement.

D'une part, la consultation des riverains a démontré le besoin de prolonger les cheminements piétons jusqu'au lotissement situé au Nord-Ouest ainsi qu'en limite Est d'agglomération. L'emprise de l'opération doit donc être prolongée de 100 mètres sur l'avenue de la Vierge et de 150 mètres sur le RD908.

D'autre part, il s'avère nécessaire de modifier le réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales des voies existant afin de l'adapter à la nouvelle configuration de l'aménagement (déplacement d'avaloirs, adaptation et création de réseau).

Enfin, la DDTM a mis en évidence la nécessité de renforcer la structure de chaussée de certaines zones de l'opération au regard du trafic des convois exceptionnels sur la RD908.

Ainsi, en complément du programme précédemment validé, l'opération doit également prévoir :

- la modification et l'adaptation du réseau pluvial de la voirie ;

L'enveloppe financière allouée aux travaux doit, quant à elle, être réévaluée à 1.470.000 € HT, soit 1.764.000 € TTC (soit + 76%).



— Emprise initiale du projet

— Emprise du projet modifiée

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2011\_A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour un montant de 4,5 M€ ;

Vu la délibération n° 2012\_A191 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9 M€ ;

VU la délibération n°2013\_B133 du Bureau communautaire du 7 mars 2013 approuvant le programme de l'entrée de ville de Peynier – RD908 Avenue de la Libération ;

VU la délibération n°2013\_A109 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 25,5M€ ;

VU la délibération n°2013\_A225 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 30M€ ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et, notamment, d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission aménagement de l'espace et mobilité en date du 22 octobre 2014.

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification du programme de l'entrée de ville de Peynier - RD908 Avenue de la Libération pour un montant de 1.470.000 € HT, soit 1.764.000 € TTC (+ 76%) ;
- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce programme ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, fonction 824, opération 50 AP GLOBALE qui dispose des crédits suffisants.

**OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Modification de programmes d'opérations d'entrées de ville**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014\_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**13 NOV. 2014**